

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme GIRAUD, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes HERVÉ et LINKA et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Mr Arsicaud, Conseiller aux décideurs locaux du SGC (ex-Trésorerie)

Mme Berthelot, Secrétaire de Mairie

Absentes excusées : Mme BALLANGER (Pouvoir à Mme GIRAUD), Mme CAIVEAU (Pouvoir à Mr BAUDOUIN), Mme WITCZAK (Pouvoir à Mr LAURENT)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme GIRAUD

Date de convocation : 28 mars 2025

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 mars 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Mr le Maire donne la parole à Mme Berthelot pour faire la présentation des comptes de l'année 2024.

Les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

| | | |
|---------------------------------------|----|--------------|
| - Excédent de fonctionnement | : | 84 880,10 € |
| - Déficit d'investissement | : | 22 479,43 € |
| - Excédent de fonctionnement reporté: | | 101 825,11 € |
| - Excédent d'investissement reporté | : | 15 668,36 € |
| | | |
| - Résultat cumulé fonctionnement | :+ | 186 704,21 € |
| - Résultat cumulé investissement | :- | 6 811,07 € |
| Résultat global | :+ | 179 894,14 € |

Pas de question particulière sur les résultats 2024 concernant ce budget.

Budget Annexe Boulangerie :

| | | |
|---------------------------------------|----|------------|
| - Excédent de fonctionnement | : | 5 575,16€ |
| - Excédent d'investissement | : | 2 090,53 € |
| - Excédent de fonctionnement reporté: | | 1 311,33 € |
| - Déficit d'investissement reporté | : | 4 320,10 € |
| | | |
| - Résultat cumulé fonctionnement | :+ | 6 886,49 € |
| - Résultat cumulé investissement | :- | 2 229,57 € |
| Résultat global | :+ | 4 656,92 € |

Pas de question particulière sur les résultats 2024 concernant ce budget.

Budget Annexe Epicerie :

| | | | |
|---|------------------------------------|-----|------------|
| - | Excédent de fonctionnement | : | 3 413,70€ |
| - | Excédent d'investissement | : | 1 576,10 € |
| - | Excédent de fonctionnement reporté | : | 900,93 € |
| - | Déficit d'investissement reporté | : | 1 576,10 € |
| | | | |
| - | Résultat cumulé fonctionnement | : + | 4 314,63 € |
| - | Résultat cumulé investissement | : | 0 € |
| | Résultat global | : + | 4 314,63 € |

Pas de question particulière sur les résultats 2024 concernant ce budget.

Mr le Maire étant sorti lors des votes des trois budgets ainsi que Mme Giraud pour le budget annexe Epicerie, Mr Giraud a pris la présidence de la séance et Mme Hervé est la secrétaire de séance pour le vote du CFU épicerie.

Le Conseil Municipal vote les trois CFU 2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°) AFFECTATION DES RESULTATS

Mr le Maire indique que suivant les résultats 2024 des trois budgets indiqués précédemment, les affectations pourraient être les suivantes :

Budget Principal :

- Affectation au 1068 de 22 111,06 €
- Reprise au 002 – Fonct. de 164 594,15 €
- Reprise au 001 – Inv. De 6 811,07 €

Budget annexe Boulangerie :

- Affectation au 1068 de 2 229,57 €
- Reprise au 002 – Fonct. de 4 656,92 €
- Reprise au 001 – Inv. De 2 229,57 €

Budget annexe Epicerie :

- Pas d'affectation au 1068
- Reprise au 002 – Fonct. de 4 314,63 €

Mme Giraud étant sortie, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les affectations ci-dessus.

Mr Arsicaud fait un point sur les affectations de résultats indiquant qu'il n'était pas nécessaire de faire des affectations plus élevées car les fonds affectés à l'investissement ne peuvent plus revenir à la section de fonctionnement.

3°) VOTE DES TAXES 2025

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des taux 2024 et demande s'ils souhaitent les augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2024 qui sont les suivants :

| | | |
|---------------------------------------|---|---------|
| - Taxe foncière Propriétés Bâties | : | 41,90 % |
| - Taxe foncière Propriétés Non Bâties | : | 47,98 % |
| - Taxe d'habitation | : | 10,51 % |

4°) VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Mr le Maire présente les subventions déjà vues lors de la réunion de préparation budgétaire. Pas de changements. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, l'ensemble de ces montants.

Echange sur subvention potentielle de la Commune à la restauration de Fort Boyard : Report à une prochaine réunion.

5°) PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2025

Mr le Maire donne la parole à Mme Berthelot pour faire la présentation des comptes de l'année 2025.

Budget Principal :

| | | |
|--------------------------|---|--------------|
| - Section fonctionnement | : | 644 267,70 € |
| - Section investissement | : | 231 595,41 € |

Mme Berthelot précise que la demande de subvention au titre des amendes de police pour le parking de l'Eglise ne sera pas prise en considération car un seul dossier retenu par commune et uniquement pour la création nouvelle d'un parking.

Mr le Maire indique que ces travaux seront requalifiés en travaux de voirie avec un complément éventuel pour prétendre à une subvention 2025 sur lesdits travaux.

Budget Annexe Boulangerie :

| | | |
|--------------------------|---|-------------|
| - Section fonctionnement | : | 11 656,92 € |
| - Section investissement | : | 2 729,57 € |

Budget Annexe Epicerie :

| | | |
|--------------------------|---|------------|
| - Section fonctionnement | : | 8 424,63 € |
| - Section investissement | : | 500,00 € |

Mme Berthelot précise qu'un excédent global de 11 461,55 € venant des deux budgets annexes a été mis sur le budget principal, ceci avec l'aval du Service de Gestion Comptable.

Mme Giraud, étant sortie pour le budget annexe Epicerie, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'ensemble des trois budgets 2025.

Présentation par Mr Arsicaud, des éléments de gestion financière de la Commune pour 2024.

6°) DEMANDE DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS PAR L'ASL DU CLOS DES AMOURETTES A LA COMMUNE

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'une association Syndicale a enfin été créée par les propriétaires du lotissement privé du Clos des Amourettes. Le président de ladite association a envoyé un courrier à la Mairie sollicitant la rétrocession des espaces communs de l'Asl à la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, cette rétrocession, les frais notariés étant à la charge de l'ASL. Il est rappelé que les frais d'éclairage public réalisés par le SDEER seront supportés par la Commune et le remboursement sera demandé à CF promotion ou l'ASL.

9°) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

NEANT

La séance est levée à 22h30.